



emplois
francs

LA COMPÉTENCE AU CŒUR DE NOS QUARTIERS

Chef d'entreprise, responsable d'association ?

Bénéficiez d'une aide financière pour toute embauche d'un demandeur d'emploi résidant dans l'un des quartiers éligibles aux emplois francs :

- ▶ **15 000 € sur 3 ans pour une embauche en CDI**
- ▶ **5 000 € sur 2 ans pour une embauche en CDD d'au moins 6 mois**

Pour tout savoir sur les conditions à remplir et les quartiers éligibles :
travail-emploi.gouv.fr/emplois-francs

emplois
francs

e
pôle emploi

